

QUILLEBEUF S/ SEINE
no

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade et la toiture de la maison en pan de
bois située Grande Rue à QUILLEBEUF (Eure) (parcelle
cadastrale 153 (section de la ville))

appartenant à

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

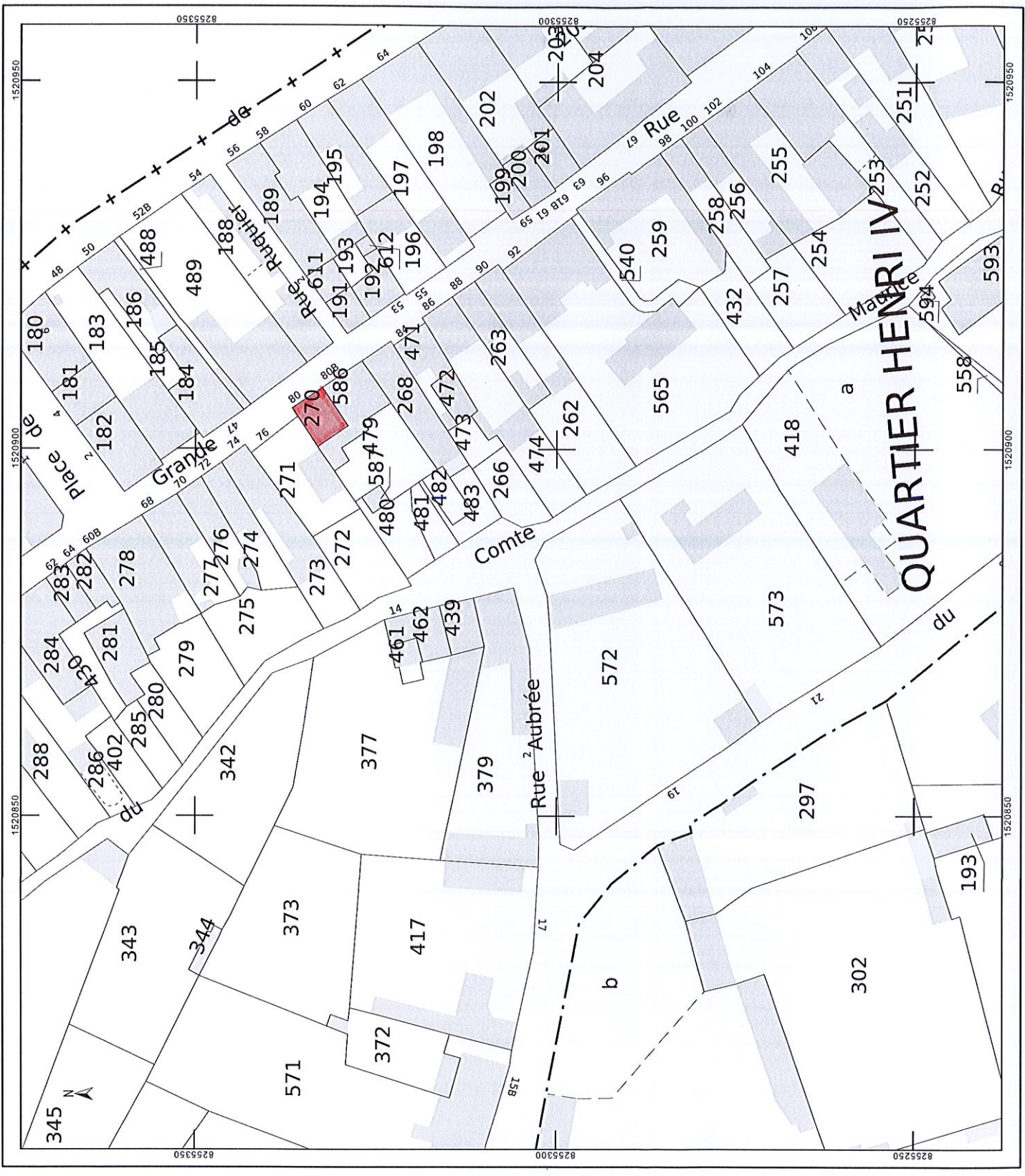
Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de quillebeuf
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 OCT 1928.

signé
R. PERLHET

T. S. V. P.



<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	
<p>Département : EURE</p> <p>Commune : QUILLEBEUF-SUR-SEINE</p>	<p>Section : A</p> <p>Feuille : 000 A 02</p> <p>Échelle d'origine : 1/500</p> <p>Échelle d'édition : 1/500</p> <p>Date d'édition : 12/08/2014 (luseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC49</p>
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :</p> <p>Pont-Audemer Avenue de l'Europe 27507 27507 Pont-Audemer Cedex tél. 02.32.56.71.00 - fax 02.32.56.71.33 cdf.pont-audemer@dgif.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>-----</p> <p>cadastre.gouv.fr</p> <p>©2012 Ministère de l'Économie et des finances</p>	